



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Corée du Nord

Question écrite n° 86611

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur la question des relations avec la République populaire démocratique de Corée. Le 19 janvier 2010, le ministre a indiqué au parlementaire que « notre pays attache une grande attention à la situation de la Corée du Nord ». Pourtant, au sein de l'Union européenne, la France est le seul pays, avec l'Estonie, à ne pas reconnaître ce pays, ce qui se traduit de manière regrettable par la faiblesse de relations bilatérales dans tous les domaines entre les deux pays. Le ministre a toutefois indiqué que, « dans un premier temps », la création d'un office français de coopération et d'action culturelle à Pyongyang permettra « d'assurer une présence française en Corée du Nord de façon pérenne ». Une Alliance française serait également implantée. Il lui demande si des précisions peuvent lui être apportées sur le statut, la mission, le contenu et les actions de cet office français, lequel pourrait assister la population nord-coréenne en matière d'éducation, de santé, de culture et de coopération humanitaire, économique et technique ainsi qu'appuyer les ONG françaises présentes sur place. Par ailleurs, alors que la diplomatie française entretient une confusion délibérée entre la reconnaissance d'un État et le soutien au régime, il lui demande dans quelles mesures cet office préfigure une reconnaissance pleine et entière de ce pays et l'ouverture de relations diplomatiques normales, ce qui mettrait enfin un terme à cette situation.

Texte de la réponse

La France n'a pas, jusqu'à présent, établi de relations diplomatiques avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC). L'établissement de telles relations dépend de progrès effectifs dans trois domaines : la dénucléarisation, le dialogue intercoréen et la situation des droits de l'Homme. Les conditions ne sont, aujourd'hui, pas réunies pour l'établissement de telles relations. Pour autant, la diplomatie française suit avec une grande attention la situation en Corée du Nord et se préoccupe grandement du sort de sa population qui fait face à une situation particulièrement mauvaise du point de vue des droits de l'Homme et endure, en outre, une situation de disette très grave, voire de famine. La France reste attentive aux conditions de travail, d'accès et de contrôle des organisations humanitaires dans ce pays. Deux des six organisations non gouvernementales (ONG) étrangères travaillant en Corée du Nord sont françaises. Des relations de travail existent entre la Corée du Nord et la France. Nous entretenons, ainsi, des contacts réguliers avec la Délégation générale nord-coréenne à Paris et avons mis en place un programme de coopération, destiné à favoriser les échanges avec ce pays et son ouverture, avec, par exemple, la présence sur place d'un attaché de coopération pour le français qui veille à la promotion de l'enseignement du français à Pyongyang. À la suite de la mission de M. Jack Lang, envoyé spécial du Président de la République pour la Corée du Nord, en novembre 2009, la création d'un office français de coopération humanitaire et culturelle a été annoncée. Cet office assurera une présence française de façon pérenne et renforcera, en particulier, notre coopération avec les ONG françaises opérant dans ce pays. À ce stade, l'implantation d'une alliance française à Pyongyang n'est pas envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 86611

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 août 2010, page 8973

Réponse publiée le : 24 mai 2011, page 5380